

Jusqu'où ? Jusqu'à quand ?

Depuis des années, la France est secouée par des mouvements sociaux, des grèves dures et longues : 1995 ; 1996 : luttes des Sans papiers ; 1998 : mouvements des routiers ; mouvement enseignant contre la politique d'Allègre ; 1^{er} mai 2002, 5 millions de français dans la rue pour hurler leur colère contre le FN et... le libéralisme ; 2003 : le plus grand mouvement depuis 68 ; des élections sanctions contre le libéralisme de Raffarin ; et enfin un NON magistral au référendum, faisant suite aux très fortes mobilisations de janvier et mars 2005. Sans oublier la multitude de conflits locaux, des précaires... Et pourtant, les mesures gouvernementales accentuent, chaque jour un peu plus, l'exploitation des salariés et notamment des plus jeunes, des plus démunis, mais plus seulement. Nous sommes tous concernés. Le nouveau **contrat d'embauche** est un pas de plus vers la précarisation générale des statuts (liberté totale de licenciement pendant 2 ans). Comme l'est le recrutement des nouveaux « emploi-jeune » de l'éducation nationale, qui embauchera bien moins que l'effet d'annonce des 45000 postes. Tout nous pousse vers de nouveaux affrontements : les actionnaires s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent, les statuts protecteurs sont cassés les uns après les autres, les solidarités s'effondrent. La France n'a jamais été aussi riche, les profits sont en augmentation constante et jamais l'ensemble des salariés de ce pays n'a été aussi maltraité, lésé, exploité, spolié, agressé.

Nous espérons que cette courbe des conflits, des mouvements sociaux précède des mouvements de plus en plus puissants, afin de renverser la domination de l'idéologie libérale et les rapports de force qui en découlent. Et la tâche principale de **Sud** sera d'être là partout afin de construire toutes les résistances, d'ouvrir toutes les brèches.

C'est pourquoi, nous devons continuer nos analyses critiques du libéralisme et proclamer nos idéaux de libertés individuelles et collectives. La tâche est lourde, certains choisissent des confort trompeurs, les illusions, les petits arrangements... Nous, nous avons choisi de cultiver la liberté d'esprit, l'irrévérence face aux complaisances. Seulement la force de cette position n'est pertinente que si elle trouve de nombreux échos et si elle est rejointe par d'autres. Pour valider cette attitude, nous vous appelons à vous syndiquer, à débattre, à rejoindre les actions collectives. Nous vous appelons à rejoindre nos listes, à voter pour les listes Sud aux élections professionnelles de décembre et à être présents partout où les solidarités sont bafouées, rompues.

Le système éducatif doit être le creuset des solidarités. Lourde tâche et lourde responsabilité pour nous les personnels de l'éducation ! Bien au-delà de la défense de nos statuts, il s'agit de porter l'idéal d'une **autre école et d'une autre société**.

Articles du mois :

Précarité : AE ...

Répression :

Bilan : on en est là !

Maternelle : Ecole et Territoire

Tour d'horizon : heures « Fillon »; Anglais en primaire...

En bref, contacts, adhésions...

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé mercredi 14 sept

Directeur de la publication : Gildas THOMAS.
Bimestriel, Abonnement : 8 euros Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé par eux et plié par eux

ISSN : 1293-9862 - CPPAP : 0504 S 05305

SITE : sudeducation.org/

courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr

Quelques cas emblématiques parmi tant d'autres...

Une 3ème année à Lyon est imposée à **Roland VEUILLET** !

Gilles De ROBIEN refuse d'annuler la sanction qui frappe ce syndicaliste enseignant, muté d'office de Nîmes à Lyon, pour fait de grève, en 2003. Pourtant cette affaire a été présentée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, et cette instance a prononcé un Avis catégorique : " *Toute forme de sanction doit être annulée, car les faits reprochés ne sont pas établis* ". Mais quelques haut-fonctionnaires en ont décidé autrement, dans le but de couvrir les fautes graves du proviseur DEHARO, du recteur MAROIS, et de l'Administration Centrale. En maintenant cette mesure disciplinaire, le Ministère de l'Éducation Nationale démontre son acharnement contre ce Conseiller Principal d'Éducation qui s'était opposé au remplacement des grévistes par des précaires. En agissant ainsi, le ministre Gilles DE ROBIEN affirme surtout sa volonté de frapper fort. Mais, ce recteur et ce proviseur sont mis en cause publiquement par une cinquantaine de personnalités du monde des arts, des sciences, et de la société civile, qui ont lancé **un appel** : " Justice pour Roland VEUILLET ! ".

Le manifeste, rendu public est déjà **signé par 500 personnes**.

Elles accusent publiquement le proviseur Deharo : *d'avoir manipulé le Conseil d'Administration, d'avoir altéré un document administratif, et d'avoir bafoué la liberté syndicale et le droit de grève.*

Elles accusent le recteur de l'académie de Montpellier, *d'avoir soutenu activement ce proviseur et, à l'issue d'une parodie de justice, d'avoir transformé l'agresseur en victime et la victime en coupable. Elles l'accusent d'avoir produit un procès-verbal partial et mensonger.*

Elles accusent le ministère d'avoir maintenu une sanction inique, et d'avoir refusé une Enquête Administrative qui permettrait d'établir la vérité.

Les signataires exigent que la vérité soit faite sur cette affaire, et que justice soit rapidement et complètement rendue à Roland Veuillet.

POUR PLUS D'INFOS : <http://roland-veuillet.ouvaton.org>

Parmi elles : Jean Claude AMARA (assoc. Droit Devant); Daniel BENSALD (philosophe, professeur : Université Paris 8); Jean-Claude BESSON-GIRARD (artiste peintre, Malaucène); François BRUNE (écrivain, Sèvres); Cris CAYOL (auteur, compositeur, interprète, La Troba, Montescot); CHARB (dessinateur à Charlie-Hebdo); Sophie DIVRY (journaliste); Anne DAGUERRE (senior research fellow, Middlesex University of London) Christophe DAUM (sociologue, Université Rouen); Catherine DUFOUR (chercheur au CNRS, Nancy); Yves DUPEUX (philosophe, université Strasbourg); Alain DUTECH (chercheur au CNRS); Vincent FERRY (enseignant chercheur, Nancy); Dominique FLAMENT (chercheur au CNRS, Paris); Bernard FLORIS (maître de conférences, Université Grenoble 3); Jean François FONTANA (juriste syndical, Paris); Gilles FRAPPER (enseignant-chercheur, Université Poitiers); Jacques GAILLOT (évêque de Parténia); Nicolas GREGORI (enseignant-chercheur, Nancy); Evelyne JACQUEY (chercheur CNRS, Nancy); Albert JACQUART (scientifique, écrivain); Raoul-Marc JENNAR (sociologue, chercheur en sciences sociales auprès de l'OXFAM-Belgique et de l'URFIG-France); Samuel JOSHUA (professeur, Université de Marseille); Pierre JOURLIN (maître conférences, Université d'Avignon); Raymond JOUSMET (enseignant, chroniqueur); Jean Pierre LACHAUSSEE (chef de projets informatique, Palaiseau); Serge LATOUCHE (écrivain, Paris); Gilles LEMAIRE (Ecologiste); Vasile MARUTA (enseignant-chercheur, Nancy); Olivier MAZEL (enseignant chercheur, Lyon); Bernard MEZZARDRI (maître de conférences, Université d'Avignon); Philippe NABONNAND (enseignant-chercheur, Université Nancy) ; Sandrine ORIEZ (maître de conférences, Université Poitiers); Pierre PEGEOT (enseignant chercheur, Nancy) ; Willy PELLETIER (PRAG en sciences sociales, Université Picardie); Joël POTHIER (maître de conférences, Université Paris 6) ; Cécile QUINTANA (maître de conférences, Université Poitiers) ; Serges RABINEAU (officier de Police, syndicaliste) ; Manuel REBUSCHI (enseignant-chercheur, Nancy) ; Xavier RENOU (éditeur, Clichy) ; Nicole ROUX (maître de conférences, Université de Bretagne) ; Michel SAVARIC (maître de conférences, Université Besançon); Stéphane SIE (artiste, Nancy); SINE (dessinateur à Charlie Hebdo)...

La répression comme seule réponse aux inquiétudes et aux revendications des lycéen-ne-s

C'est la même logique répressive qui est mise en œuvre vis à vis des mouvements sociaux. Ainsi, plusieurs lycéens comparaissent actuellement encore, devant les tribunaux, suite aux vagues d'interpellations qui ont traduit la volonté gouvernementale de durcir la répression. Samuel Morville, membre de la coordination lycéenne, vient d'être condamné à 5 mois de prison avec sursis et 500 euros de dommages et intérêts pour «outrage à policier, en marge d'une manifestation», alors que le parquet ne requerrait qu'une amende. La multiplication des condamnations de ce type témoigne d'une volonté de faire payer, très chèrement, à quelques manifestants leur engagement dans l'action collective.

Contact : Comité.soutien@laposte.net



Des salariés en lutte. Postiers sanctionnés du centre de tri de Bordeaux-Bègles

Le tribunal administratif suspend deux des sanctions: la direction de la Poste désavouée. Premier succès pour les militants sanctionnés

Le tribunal administratif de Bordeaux vient ce jeudi 25 Août de rendre sa décision sur les **recours en référé** formulés par quatre des quatorze militants SUD, CGT et CNT sanctionnés par la direction de la Poste, lors de la lutte et des grèves contre la restructuration du centre de tri de Bordeaux en mai dernier. Le tribunal suspend les sanctions pour deux des agents. **Pour le tribunal, la direction de la Poste n'apporte pas la preuve de la réalité des faits reprochés aux deux agents concernés.** En outre, La Poste est condamnée à leur verser 1000 euros chacun au titre des frais de justice. **C'est donc une condamnation claire de la décision de la direction de la Poste.** Les agents concernés sont Pierre-Alain Ducasse (deux ans d'exclusion dont six mois fermes) et Pierre Gai (deux ans d'exclusion dont un an ferme). Pour les deux autres agents, Jean-Paul Barra (deux ans d'exclusion dont un an ferme) et Xavier Dauga (deux ans fermes), le tribunal n'a pas examiné les moyens de forme déposés dans les requêtes. SUD PTT fera appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. Le recours d'un cinquième militant de SUD sanctionné, Christian Stoldick est passé en audience devant le tribunal administratif de Bordeaux lundi 29 Août. Le tribunal administratif de Bordeaux examinera l'ensemble des requêtes au fond dans un délai de 9 à 18 mois

La politique répressive de La Poste se trouve donc désavouée une première fois

Pour en savoir plus : <http://www.sudptt.fr>

PRECARITE, FLEXIBILITE...Calculette...Economie...

Assistants d'Education : gestion technocratique de l'EN !

En 2003, nous avons non seulement manifesté contre la contre-réforme des retraites, la décentralisation mais aussi contre la fin du statut de MI-SE et contre la création des assistants d'éducation. Dans les CA de fin juin 2003 et de 2004, nous avons à de nombreuses reprises voté contre les recrutements d'AE. De multiples raisons fondaient notre position : statut, recrutement, emploi du temps... Tout ou presque tout était possible avec ce statut sans réels contraintes pour les employeurs et... sans aucune réelle protection pour les employés. Depuis, nos analyses se confirment : recrutements ; renouvellement des contrats dans le flou... C'est pourquoi nous rappelons à tous les élus des CA qu'ils doivent être très attentifs à ces recrutements et à leur gestion. Nous ne sommes pas des DRH ! Mais nous pouvons peser sur notre hiérarchie pour défendre les AE, les précaires... Nous devons constamment rappeler à nos gestionnaires qu'ils gèrent, avant tout, des personnes !

Les piqûres de rappel doivent avoir lieu constamment. Dans la fesse gauche et dans l'hémisphère droit.

Fin de contrat des AE

Les AE en fin de contrat ont de sérieuses difficultés à percevoir les indemnités Assedic : l'Assedic les renvoie vers l'Education nationale qui elle-même n'a pas géré le dossier. Nous contacter au 02.33.04.46.12 ou 06.70.72.31.08



CONTRE LA PRECARISATION ET LA FLEXIBILITE

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une multiplication des contrats de droit privé (aides-éducateurs, assistants d'éducation...) et de droit public (vacataires, contractuels...): ces personnels sont soumis à une précarisation et une flexibilité croissantes (annualisation du temps de travail, multiplication des tâches, faibles revenus...), qui s'accompagnent pour les précaires de droit public d'une exclusion du droit de vote aux élections professionnelles.

De plus, être titulaire n'est plus une garantie de bonnes conditions de travail : postes à compléments de service, remplacements à l'interne, multiplication des tâches administratives. Les TZR, quant à eux, connaissent une flexibilité géographique et pédagogique grandissante !

Précaires et Titulaires, nous devons résister ensemble à la dégradation commune de nos conditions de travail et à la casse des statuts !



Le miracle de la rentrée !

Le gouvernement Raffarin avait supprimé les emplois-jeunes dans les établissements scolaires. Il avait décidé de mettre un terme aux emplois de surveillants faisant, peu à peu à s'éteindre cette fonction qui a permis à beaucoup d'étudiants de mener à bien des études pour lesquelles ils étaient très motivés. Et il en faut de la motivation pour travailler 4 jours par semaine en collège et réussir à la fac !

Le gouvernement Raffarin dans sa démarche libérale et démagogue avait créé les Assistants d'Education avec une amplitude de travail hebdomadaire encore supérieure (temps annualisé) :

- sans critères sociaux de recrutement
- sans la condition d'être étudiant
- avec un recrutement à la discrétion des chefs d'établissements
- des contrats précaires de 3 ans, éventuellement renouvelables
- pas le droit à des congès pour passer les examens etc, etc...

Les Conseils d'Administration s'étaient battus contre cette nouvelle attaque du service public et cette détérioration des conditions de travail. Des voix s'étaient élevées pour protester contre cette dégradation de l'encadrement éducatif (limitation des possibilités de soutien aux élèves, d'animations socio-éducatives...) contre la cohabitation injuste et délicate de nombreux statuts différents dans les équipes Vie Scolaire. Et puis, restrictions budgétaires liées à la politique libérale obligent, le gouvernement a aussi fait du clair du côté des CES et CEC (contrats emplois consolidés). Supprimés !

Mais quand on est isolé, précaire et généralement peu formé, on disparaît dans la nature sans laisser de traces! On pourrait croire, naïvement, que la situation -d'ores et déjà critique- du terrain a imposé au gouvernement de réagir mais on comprend que c'est surtout la perspective des élections présidentielles et législatives de 2007 qui l'a poussé à jeter quelques paillettes pour ménager les électeurs et non pas améliorer l'Ecole pour les élèves. Il s'agit des nouveaux emplois vie scolaire .

M de Robien promet 45 000 créations d'emploi.

Si on ôte les postes de surveillants disparus, les postes de CES et de CEC évaporés, les emplois-jeunes du primaire et du secondaire désintégrés, la réalité ne dépassera pas 20 000 créations. 20 000 quoi ? 20 000 précaires avec des contrats encore plus désavantageux pour les salariés : contrats de 6 mois à 2 ans , recrutements par les chefs d'établissements (encore !), pas de critères sociaux, tout ça pour des fonctions de surveillance, de soutien, d'aide aux devoirs, d'activités culturelles, d'accompagnement, d'encadrement, pédagogiques...dans le primaire ET le secondaire ?

C'est certainement comme ça que le gouvernement pense lutter contre le chômage et les inégalités sociales et scolaires, bref tout un projet de société. Encore merci M De Robien!

Politiques nationales et européennes : un tour d'horizon...

Quand on vous disait de ne pas faire le lien entre les politiques nationales et les politiques européennes... on vous trompait. Nos combats sont axés contre les orientations libérales tant nationales qu'européennes.

Derrière les réformes Fillon, Arena, Moratti..., la main de la Commission européenne

« Education et formation 2010 » : Mme Reding fait accélérer la cadence »

Afin de couper court aux protestations lycéennes, l'ex-ministre français de l'Education, François Fillon, s'était vu pressé par le Président de la République d'accélérer son projet de réforme. Au même moment, en Belgique francophone, la ministre Arena affirmait vouloir boucler son « *Contrat stratégique pour l'éducation* » avant les vacances d'été, en dépit d'une vive opposition. En Italie, le gouvernement Berlusconi entend bien, lui aussi, aller de l'avant dans l'application du « plan Moratti », pourtant extrêmement contesté par les enseignants, les élèves et les parents. En Angleterre, le gouvernement a proposé une augmentation du budget de l'éducation à 5,6% du PIB, en échange d'une mise en oeuvre rapide du plan « *Education and Skills: Investment for Reform* ». En Allemagne, le gouvernement fédéral et les *Länder* viennent de mettre en place, dans l'urgence, un programme d'évaluation des systèmes éducatifs, destiné à coordonner les politiques régionales. Au Danemark, une réforme de l'enseignement secondaire supérieur est également prévue pour l'année en cours. La liste est encore longue...

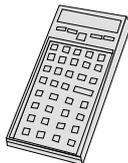
La mouche qui a piqué les ministres européens de l'Education ? Elle se nomme Viviane Reding. Peu connue du grand public, même des enseignants, la Commissaire européenne à l'éducation, vient pourtant d'obtenir un pouvoir immense : celui de pouvoir dicter aux pays membres le contenu et le rythme des réformes de leurs systèmes d'enseignement et de les orienter selon un objectif unique : mettre l'école européenne au service de l'économie européenne, ainsi que le prévoit la stratégie dite « de Lisbonne ».

Lire la suite : http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id_article=251

1^{er} degré : fermeture de postes, indemnités... Remplacements « Fillon »...

Carte scolaire : 16 retrait de poste

16 postes en moins pour
118 élèves en moins !!! CQFD !
Sans compter les effectifs des 2 ans



Indemnité déplacement des ZIL, brigades...

1^{er} degré :

Indemnités en baisse ! Suivant les cas de figure, la baisse des indemnités peut être du tiers. Or dans le même moment, le syndicat des IEN (SI-EN) revendique des frais réels, une voiture de fonction.

Tous ensemble ?!

Doc à disposition par mel !

Budget des MALVES (itinérants pour l'anglais)

Malgré les fortes coupes des budgets, l'IA veut assurer « l'enseignement » de l'anglais ! Alors tous les moyens sont bons. On voit les IEN imposer des cadres complètement farfelus : décloisonnements multiples, habilitations sorties des fonds de tiroir... Et même le retour de comportement de petit-chef.

Face à cet enseignement bricolé, Sud Education recommande de ne céder à aucun diktat, de faire front collectivement par un courrier rédigé par le conseil des maîtres et bien entendu d'avertir les parents d'élèves de l'incurie administrative. Que le ministère recrute du personnel formé et assure une formation sérieuse aux enseignants désireux d'être habilités. D'ici là, resist and see !

Sud Education Manche invite tous les collègues de chaque établissement à adopter une motion face à ce passage en force. Voici notre proposition :

NON aux REMPLACEMENTS « Fillon »

Nous, les personnels soussignés du collège / lycée... dénonçons les nouvelles modalités de remplacement que le décret du 26 août 2005 prétend nous imposer :

- Comme enseignants soucieux des élèves, nous refusons cette « garderie », véritable bricolage démagogique qui fait fi de toute continuité dans les enseignements et de toute relation pédagogique.
 - Comme défenseurs du service public, nous refusons ce recours à des heures supplémentaires alors que des recrutements de titulaires-remplaçants sont possibles et créeraient des emplois.
 - Comme travailleurs, nous refusons cet allongement du temps de service, cette nouvelle intensification du temps de travail et cet accroissement de la « flexibilité ».
- En conséquence,
- nous refusons cette mesure qui participe à la mise au chômage des milliers de vacataires et de contractuels. Nous demandons donc leur réemploi et leur titularisation.
 - nous ne participerons pas à l'élaboration du « protocole » de remplacement.
 - nous refuserons collectivement d'assurer de tels remplacements, démagogiques et inefficaces pour les élèves, nuisibles pour les personnels et le service public.
 - nous demandons le retrait définitif de ce décret.

<i>Nom Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>

A remettre lors du prochain CA. Et à renvoyer à Sud Education Manche.

Analyse de l'association « Ecole et Territoire »

Fermeture programmée des écoles maternelles

Le démantèlement de l'école maternelle est en marche. Bien sûr, les gouvernements successifs ne l'ont jamais annoncé officiellement, mais ils ont procédé à la mise en oeuvre de multiples actions séparées qui, lorsqu'on les rassemble comme les pièces d'un puzzle, montrent que l'école maternelle est condamnée à court terme :

1- La loi Fillon modifie l'accueil des enfants d'âge maternel :

L'accueil des enfants qui auront 2 ans entre la rentrée et la fin de l'année civile devient "exceptionnel", alors qu'auparavant, il était de droit dans la mesure des places disponibles (circulaire n°91-124 du 6 juin 1991 modifiée)

2- Ecoles EPCI :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit deux articles (86 et 87) permettant la mise en place de regroupement d'écoles (de 20 à 30 classes selon les vœux du ministère) sous la forme d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (L.212-8 et autres du code de l'éducation). Ceux-ci pourront être dirigé par un élu. L'échelon "commune" sera supprimé, alors que les maires sont généralement les meilleurs défenseurs de leur école.

3- Schéma territorial :

Dans le même temps, les inspecteurs d'académie ont reçu l'ordre d'élaborer le schéma territorial des écoles de leur département, déterminant l'implantation des écoles par "bassin de vie". En clair, les inspecteurs pourront bientôt dire aux directeurs d'EPCI ou aux présidents de communauté de communes : "vous avez X élèves sur votre secteur, cela correspond à X postes, les voilà débrouillez-vous". Que se passera-t-il ? Il est évident que les postes (en nombre insuffisant, bien évidemment) iront prioritairement aux écoles primaires, les écoles maternelles seront sacrifiées.

4- L'attaque contre la maternelle n'est que l'aboutissement de nombreux textes

Le "protocole d'accord" du 20 septembre 1990, texte fondateur du dispositif, la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions permettant aux communes de créer des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans, les "contrats enfance" redéfinis par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) en 1997, le décret du 1er août 2000, modifiant le Code de la santé publique pour organiser le développement de "structures d'accueil de la petite enfance de 0 à 6 ans", le décret n°2002-798 du 3 mai 2002 qui met en place une commission départementale pour développer des structures d'accueil de la petite enfance, etc.

5- "Pôles petite enfance", "jardins maternels", "structures multi accueil", "jardins d'enfants éducatifs"

Ces "pôles petite enfance" ou "jardins maternels" ou "structures multi accueil" sont en fait des crèches garderies municipales (Ecole et Territoire défend actuellement 7 dossiers devant les tribunaux). Selon les communes, elles sont dans un premier temps gratuites (leur coût sera payé par les impôts locaux, c'est-à-dire réparti sur toute la population communale), ailleurs elles sont payantes dès le départ. Les Caisses d'Allocations Familiales (qui ont reçu consignes et dotations) ont fait savoir qu'elles aideraient les maires qui s'engageraient dans cette voie. C'est le début de la fin de l'école maternelle.

6- Statut des aides maternelles

Depuis le protocole d'accord de 2000, entre le ministre de l'éducation et le ministre de la santé, les aides maternelles ont vu leur statut modifié et des formations ont été mises en place afin de leur enseigner l'art de s'occuper d'enfants jusqu'à 6 ans.

7- Accueil jusqu'à 6 ans dans les "structures multi accueil" :

Le décret de 2000 prévoyait que les structures d'accueil petite enfance avaient jusqu'au 1er janvier 2005 pour passer à la Prestation de Service Unique (PSU : les parents payent à l'heure avec un contrat défini à l'avance) et se nomment désormais "structures multi accueil". Les enfants peuvent y être accueillis jusqu'à 6 ans en fonction des places disponibles

8- Disparition de l'éducation à l'enseignement maternelle dans les formations dispensées dans les IUFM depuis cette période.

9- Paiement des instituteurs par les communes (à venir prochainement) :

Monsieur THELLOT, président de la commission du débat sur l'école, souhaitait introduire la scolarité obligatoire à partir de 5 ans et que ces enfants soient rattachés au cycle II. Par ailleurs lorsqu'il nous a reçus en février 2004, il nous a dit qu'il fallait s'attendre à ce qu'un jour ou l'autre les postes d'enseignant soient payés par les communautés de commune. Si les communes doivent un jour payer les enseignants, l'école maternelle n'existera plus que dans les communes riches et/ou dans celles qui y croient vraiment.

Conclusions : l'ensemble de ces faits montre à l'évidence que l'école maternelle n'en a plus pour longtemps et qu'il s'agit d'une volonté politique de niveler par le bas l'éducation maternelle, alors que l'ensemble des pays européens nous l'envie.

Ecole et Territoire, Association Nationale pour la Promotion de l'Ecole Rurale Site : <http://perso.wanadoo.fr/ecole.et.territoire/>

A nous tous d'agir pour réaffirmer les spécificités de l'école maternelle française et la défendre !

Pub à la poubelle !

En cette rentrée, Sud Education appelle les parents, les enseignants à rejeter toutes les agressions publicitaires, d'où qu'elles viennent.

Les intrusions des entreprises dans l'école sont malheureusement toujours variées : tapis de souris publicitaires ; goûters offerts ; incitation pour acheter du matériel informatique ; développement des offres pédagogiques par Disneyland ; abonnements proposés, prise en charge de collégiens de ZEP par des entreprises comme Pinault-Printemps-LaRedoute, soutien de SFR-Cégétel à des filles d'origine immigrée ; mallette pédagogique (dentifrice...) etc. La pénétration de la pub dans l'école altère le contenu de l'enseignement et rend possible le transfert des responsabilités de l'Etat, puissance publique, vers les grandes sociétés capitalistes privées.

Hélas, ces techniques de marketing ont été, cette année, mobilisées aussi dans un but politique. L'école publique a été littéralement victime d'une formidable propagande d'Etat à l'occasion de la campagne pour le référendum sur le Traité constitutionnel européen : des brochures ; des cassettes vidéos, etc. voire même les 2,2 millions de serviettes logotisées, distribuées dans les cantines.

Toutefois, des résistances se mettent en place : le rapport de force progresse. Les associations anti-pub (Casseurs de pub ; RAP ; anti-pub...), ATTAC et son « Manifeste pour l'annulation du code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » rencontrent de nombreux échos. Nous sommes toujours plus nombreux à refuser que les enfants servent de supports à des opérations publicitaires et que l'école ouvre un pont d'or aux entreprises. Sud Education exige l'abrogation de la circulaire Lang qui permet de faire entrer par la fenêtre la publicité qui demeure officiellement interdite par la porte. La publicité doit rester en dehors de l'école et nous devons poursuivre la réflexion sur quelle école nous avons besoin pour décoloniser l'imaginaire de nos enfants.

*D'après un article de Paul Ariès,
auteur du Petit Manuel anti-pub, éditions Golias, 2004*

Casseurs de pub à vos marques !



Déchargés Sud Education 2005/2006 :

- ✗ Sylvia Bustamante, conseillère d'éducation au collège Diderot, Tourlaville Tel 02 33 43 69 44
- ✗ Emmanuelle Chesnel, professeur de français au Collège de Cerisy Tel : 02 33 47 60 81
- ✗ Hervé Jubin, instituteur brigade, Tourlaville Tel : 02 33 43 54 13
- ✗ Dominique Langlois, professeur à la SEGPA du Collège Diderot, Tourlaville Tel : 02 33 03 06 41
- ✗ Isabelle Manautines, professeur à l'école d'Orval Tel : 02 33 45 60 25
- ✗ Damien Reynaud, professeur d'Arts plastiques de St Vaast La Hougue Tel : 02 33 93 34 95
- ✗ Philippe Salmon, professeur de technologie au Collège Diderot, Tourlaville Tel : 02 33 44 33 63
- ✗ Gildas Thomas, professeur de génie méca au Lycée Tocqueville, Cherbourg Tel 02 33 53 60 71

Permanence téléphonique :

Mardi matin : de 10h 00 à 12h00

Jeudi : de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12

Lieu : Maison des syndicats, 54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg

Tel de Sud Education : 06 70 72 31 08



Elections professionnelles : Sud Education sera présent !

En 2002, nous avons présenté une liste certifiée dans l'Académie de Caen. Résultat : 3^{ème} organisation syndicale et un élu ! Dans la Manche, une liste instit-PE obtint 8,9% des voix, à peu de voix d'un élu. Cette année, nous aurons des listes agrégés, CPE, certifiés, EPS, MI-SE, PEGC et PLP.

Dans le 1^{er} degré, nous serons présents dans le Calvados, la Manche et dans l'Orne.

Dès maintenant, nous vous appelons à nous soutenir et à vous présenter sur nos listes.

Tel : 06 70 72 31 08

Sud Education : se syndiquer autrement !

Interprofessionnel, intercatégoriel, donnant la priorité à la lutte, Sud Education est une organisation ayant pour ambition de fonctionner différemment.

Tout le pouvoir à l'AG des syndiqués !

Sud Education se réclame de la démocratie directe. Seule instance politique du syndicat, les assemblées générales (environ mensuelles) sont les lieux où se définissent les orientations. L'ordre du jour, l'organisation des débats relèvent des syndiqués qui sont maîtres de toutes les décisions. Le bureau n'est que l'exécutif, chargé de mettre en musique les choix de l'AG. Les réunions du bureau sont hebdomadaires et ouvertes à tous.

Sus aux permanents !

Dans l'Education Nationale, les droits syndicaux sont octroyés sous la forme de décharges de service, en rapport avec les résultats aux élections professionnelles. A ce titre, Sud Education Manche bénéficie d'un quota de décharge réparti entre les militants qui veulent s'investir dans la vie de l'organisation.

Trois principes réglementent la fonction de déchargé(e) :

- ↗ Nul ne peut être déchargé à plein temps. Chaque « déchargé » doit continuer à assurer au moins la moitié de son service professionnel (dans la Manche, aucune décharge supérieure à un quart !)
- ↗ Du point de vue interne, à Sud Education une heure de décharge, équivaut à bien davantage de travail.
- ↗ Le nombre de décharge successives est limité dans le temps. Pas de déchargé à vie. Dans la Manche, la limite est fixée à 6 années.

Tel est le prix à payer pour garantir un fonctionnement démocratique. Si nous voulons un **syndicat de lutte** pour une **autre école**, une **autre société** !



Nouveau !

Sud Education Manche
a un site web :

<http://sudeducation50.free.fr/>

Toutes informations : l'actualité, les textes, les journaux, les appels, les liens...

ADHESION À SUD ÉDUCATION comprend l'abonnement au journal de SUD Educ'

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel :

Corps.....

ÉTABLISSEMENT..... (école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal : Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2005-2006 :

Payé en 1 fois 2 fois 3 fois *

Dans ce cas, joindre 3 chèques,

les 2 derniers seront encaissés le 27 février 2006 et le 30 avril 2006.

Chèques à l'ordre de SUD Éducation Manche, adressés à :

Salaires net mensuel €	Cotisation annuelle €	Salaires net mensuel €	Cotisation annuelle €
- de 600	4,50	+ de 1680	117
+ de 600	15	+ de 1750	126
+ de 840	42	+ de 1830	135
+ de 910	48	+ de 1900	147
+ de 1070	60	+ de 1980	156
+ de 1140	69	+ de 2130	177
+ de 1220	78	+ de 2210	189
+ de 1300	87	+ de 2290	201
+ de 1370	96	+ de 2360	213
+ de 1450	102	+ de 2440	228
+ de 1600	114	+ de 2590	252

SUD Education Manche, 54 rue de la bucaille, 50100 Cherbourg